

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3161

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 52, substituer au mot :

« pour »,

les mots :

« , visant à améliorer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.